



Travailler en harmonie avec la terre
Politique environnementale nationale du SCFP

SCFP



Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) représente 627 000 travailleurs œuvrant dans un large éventail de secteurs et occupant une grande diversité d'emplois. Nombre de ces emplois ont un volet environnemental. Pensons notamment au traitement des eaux municipales, à la collecte de compost, de matières recyclables et d'ordures ainsi qu'à la production et la distribution d'énergie. Les membres du SCFP peuvent contribuer au verdissement des lieux de travail et de la planète. Les travailleurs du secteur public jouent un rôle de premier plan dans le soutien et l'enrichissement des collectivités canadiennes. En sa qualité de grande organisation, le SCFP a une responsabilité de donner un exemple positif en matière de protection de l'environnement par l'entremise de ses propres politiques et procédures.



1. Contexte

Lutter contre les changements climatiques figure parmi les plus hautes priorités de l'humanité aujourd'hui, et ce sera également le cas au cours des prochaines décennies. Les changements climatiques et d'autres problèmes environnementaux sont des enjeux de société, mais leurs causes et leurs conséquences ne sont pas partagées également. Les changements climatiques résultent de la combustion de combustibles fossiles (principalement le pétrole, le charbon et le gaz naturel) qui émettent des gaz à effet de serre (des GES, principalement du dioxyde de carbone et du méthane) dans l'atmosphère. De grands secteurs des économies canadienne et internationale dépendent de

l'extraction de combustibles fossiles et d'industries qui utilisent de grandes quantités de combustibles fossiles (ex. : automobile, mines, acier, etc.) ou qui gravitent autour de ces industries. Ces secteurs de notre économie – forts des fonds privés qui les soutiennent et des gouvernements qui les appuient et en font la promotion – contribuent à l'émission de grandes quantités de GES et sont à l'origine des problèmes climatiques à plus grande échelle. Bien que l'humanité tout entière soit confrontée aux changements climatiques, tous ne font pas leur juste part pour résoudre le problème et tous ne sont pas également exposés aux conséquences des changements climatiques. Sur le plan environnemental, le SCFP a

pour rôle notamment de repousser les forces économiques et politiques qui sont responsables de l'actuelle crise environnementale. En même temps, nous devons nous rappeler que nous habitons tous la même planète et que nous devons donc devenir de meilleurs écocitoyens.

Les membres du SCFP ont adopté une résolution lors du congrès de 2011 (la résolution no 94), demandant au SCFP d'élaborer une politique environnementale afin de donner au syndicat une orientation en matière de changements climatiques et de tracer la voie à de futures mesures environnementales. La politique environnementale du SCFP présente des lignes directrices pour notre travail et nos prises de position



auprès des gouvernements, des entreprises, de nos employeurs et de nos alliés – le tout dans le but de surmonter la crise environnementale.¹ De plus, cette politique offre des conseils en lien avec la vision interne et opérationnelle du SCFP en matière d’environnement.

Cette politique présente des énoncés concernant trois principaux secteurs :

- Énoncés de politique plus généraux
- Recommandations relatives aux lieux de travail des membres du SCFP
- Recommandations relatives aux activités du SCFP

La politique aborde les principaux enjeux environnementaux qui touchent l’ensemble de nos collectivités et nous tous aujourd’hui. Elle informe les membres du SCFP, l’ensemble du mouvement syndical, les

décideurs et les citoyens des meilleurs choix en matière de travail durable tout en faisant la promotion des services publics accessibles à tous. Elle fait la promotion de la durabilité, d’une saine gestion de l’environnement, de la conservation et de l’utilisation efficace des ressources naturelles.

À l’heure actuelle, les changements climatiques représentent l’enjeu environnemental le plus urgent et ils le demeureront pendant bien des années à venir. Cette politique aborde d’autres importants enjeux environnementaux, mais aucun n’est aussi prioritaire que celui des changements climatiques. Bien que certains autres enjeux environnementaux – comme la perte de biodiversité, la déforestation et la désertification entre autres – ne soient pas expressément abordés dans le cadre de la politique, cela ne signifie pas pour autant qu’ils ne sont pas importants.

2. Crise environnementale

Les preuves scientifiques ne laissent planer aucun doute : la planète se réchauffe. Ce réchauffement planétaire crée un monde moins stable, moins accueillant et moins équilibré sur le plan socioéconomique. En moyenne, les températures sur la planète ont déjà augmenté de 0,8 °C par rapport aux niveaux préindustriels.² Cependant, ce réchauffement n'est pas réparti également à l'échelle de la terre et il ne le sera pas plus au cours des années à venir. Déjà, le réchauffement de certaines régions du Canada, comme le Grand Nord, dépasse considérablement la moyenne mondiale.

Les effets des changements climatiques sont évidents. Partout dans le monde, on rapporte un accroissement de

la fréquence et de l'intensité des tempêtes, des inondations, des sécheresses prolongées et des incendies de forêt, la fonte accélérée de glaciers, la hausse des niveaux de la mer, la multiplication d'espèces invasives ravageuses et l'intensification d'autres phénomènes liés aux changements climatiques. Ces impacts nuisent à la survie des êtres humains de plusieurs façons : diminution des sources d'eau douce, baisse des rendements des récoltes, tempêtes destructrices, élargissement des vecteurs de maladies, etc. En dépit de décennies de recherche, de données et de sensibilisation, très peu a été fait pour réduire les gaz à effet de serre qui causent les changements climatiques. Par conséquent, la planète devrait se réchauffer de 4 à 6 °C d'ici

2100 si des mesures contraignantes ne sont pas prises dès maintenant pour réduire les GES.³ Un réchauffement d'une telle ampleur mènerait à des conditions climatiques catastrophiques qui rendraient de vastes régions de la planète inhabitables pour les êtres humains, menaceraient l'approvisionnement et la sécurité alimentaires à l'échelle mondiale et auraient d'autres conséquences désastreuses.

Des syndicats, des organismes environnementaux et des groupes de justice sociale réclament des mesures de lutte aux changements climatiques depuis des décennies. De nouveaux appels à l'action sont lancés par un éventail d'industries de plus en plus large, dont le secteur bancaire et l'industrie

des assurances. Ces industries reconnaissent que d'importants facteurs de stress économiques sont associés aux changements climatiques.

Les changements climatiques exercent une influence sur tous les autres enjeux environnementaux. Par exemple, les changements climatiques exercent un stress sur les réserves d'eau douce compromises et mettent en péril des écosystèmes fragiles comme des forêts et des récifs de corail. Pour stabiliser le climat et espérer pouvoir trouver des solutions à d'autres problèmes environnementaux, nous devons éliminer le carbone de notre mode de vie.

L'ensemble des lieux de travail représentés par le SCFP seront touchés par les changements climatiques. L'infrastructure

publique en place (ex. : bâtiments, transports, communications, réseaux électriques, aqueducs et systèmes sociaux) ne pourra résister aux impacts des risques accrus de vagues de chaleur, de sécheresses, d'inondations et de tempêtes résultant du réchauffement planétaire.

Nous sommes appelés à relever trois grands défis de front. De toute évidence, nous faisons face à une crise environnementale. Notre système économique, qui repose sur la croissance continue, n'est plus viable à long terme. Il y a des limites à une économie qui mise sur l'exploitation de ressources limitées pour assurer une croissance illimitée. De plus, le Canada et la planète entière sont aux prises avec un défi en matière d'équité.

Le SCFP soutient que l'accès abordable à de l'air propre, à de l'eau propre, à des sols sains et à de l'énergie propre est un droit fondamental de la personne. Tous ont le droit de vivre dans un climat stable. Pour rétablir l'harmonie avec la terre, nous devons bâtir une société équitable.

3. *Vision du SCFP en matière d'environnement*

Pour le SCFP, assurer la vitalité de l'environnement naturel est une priorité. Plusieurs membres du SCFP travaillent en lien étroit avec l'environnement et tous les travailleurs représentés par le SCFP peuvent contribuer au verdissement de la planète. En notre qualité de syndiqués, nous savons que la planète soutient toutes les formes de vie. Par ailleurs, nous savons que la terre fait face à de graves problèmes. Les êtres humains n'ont pas toujours été les meilleurs intendants de l'environnement naturel. L'air, l'eau, les sols, le climat et tous les types d'écosystèmes ont été endommagés et se sont détériorés. Les changements climatiques représentent

un enjeu environnemental particulièrement critique qui met en péril nos emplois, nos collectivités, notre santé, notre qualité de vie ainsi que notre approvisionnement en nourriture et en eau. Grâce à son influence et à sa vision, le SCFP est une force progressiste capable d'aborder des enjeux environnementaux par l'éducation, le militantisme, des mesures dans les lieux de travail et l'action politique. Il doit aussi prêcher par l'exemple et examiner tout ce qu'il fait d'une perspective environnementale et évaluer sérieusement les incidences climatiques de ses décisions, politiques et procédures.



4. *Principes environnementaux*

Le SCFP soutient les principes et les valeurs qui suivent :

- Les êtres humains doivent rétablir l'harmonie et l'équilibre sur la planète en reconnaissant leur interdépendance avec la terre et tous les organismes vivants. Nous devons adopter une approche écologique à la vie qui reconnaît que notre survie dépend de la planète et y est liée. Nous ne pouvons faire une utilisation abusive ou malveillante de ses ressources.
- Cette politique reconnaît le point de vue autochtone selon lequel les décisions que nous prenons aujourd'hui doivent tenir compte des sept prochaines générations et du meilleur intérêt de ces générations. Au fil des générations, nous devons continuer de tenir compte des sept générations qui nous suivront afin de maintenir une vision durable et globale à long terme.
- La durabilité est au cœur de cette politique. Par durabilité s'entend simplement la capacité des êtres humains de poursuivre leurs activités selon une approche équilibrée qui ne nuit pas indûment à la planète ou n'épuise pas les ressources naturelles jusqu'au point de non-retour.
- Tous les êtres humains ont le droit à de l'air propre, de l'eau propre, des sols salubres et de l'énergie propre pour faciliter leur subsistance. Tous les êtres humains ont le droit à un climat stable.⁴ Notre vision en matière d'environnement doit reposer sur l'égalité afin que tous les êtres humains puissent prospérer. Nous devrions mesurer notre qualité de vie en fonction des mesures que nous prenons pour enrichir notre collectivité et préserver une planète vivable pour l'ensemble de l'humanité.
- Nous avons un devoir moral et éthique de veiller à la survie et à la santé de notre planète. Nous devons faire preuve d'un sens développé d'écocivisme et agir comme



intendants pour maintenir la vitalité de la terre. Ici la gérance environnementale signifie simplement notre devoir de traiter la terre comme si elle était détenue en fiducie et de la léguer aux générations futures dans le même état qu'elle nous a été léguée.

- Pour assurer la durabilité de l'environnement, nos services d'eau, d'énergie et de transport ainsi que d'autres services publics critiques doivent être de propriété et d'exploitation publiques afin qu'ils permettent l'atteinte d'objectifs environnementaux et du bien commun plutôt que la génération de profits privés.

- Le travail dans le secteur public est souvent de nature communautaire. Bon nombre des emplois que nous occupons nous placent près de l'environnement naturel. Les membres du SCFP peuvent donc gérer la planète efficacement au même titre qu'ils gèrent leurs lieux de travail efficacement.
- Les progrès économiques qui délaissent des industries qui nuisent à l'environnement au profit d'industries écoresponsables ne doivent pas se faire au détriment d'emplois décents et dignes. Des mesures doivent être prises pour prévoir une transition équitable à l'égard des

travailleurs et des collectivités qu'ils habitent. Une telle transition équitable s'assure par des programmes de formation, d'éducation et de placement en emploi à l'intention des travailleurs risquant de perdre leur emploi devenu obsolète en raison de facteurs environnementaux. Le SCFP s'efforce de protéger les droits de l'ensemble des travailleurs. Une économie plus verte ouvre la porte à une abondance de nouveaux débouchés. Le virage vers le travail durable doit tenir compte de la vision du SCFP : tous les êtres humains ont le droit d'exercer un travail significatif.



5. Priorités et prises de position en matière d'environnement

5.1 Changements climatiques

La planète se réchauffe en raison de l'activité humaine. La combustion de combustibles fossiles qui émettent des gaz à effet de serre représente la première cause des changements climatiques. Si nous voulons réaliser une réduction draconienne des émissions de gaz à effet de serre, nous devons de façon immédiate et considérable réduire notre utilisation de combustibles fossiles tout en nous adaptant aux impacts inévitables des changements climatiques qui sont déjà des « certitudes » à la lumière des GES ayant déjà été émis dans l'atmosphère.

Le SCFP appuie des mesures de réduction des émissions de GES responsables des changements climatiques et d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

- Notre syndicat exercera des pressions pour forcer les gouvernements et les industries du Canada à inverser la détérioration et la déstabilisation de notre environnement.
- Le SCFP réclame des réductions des émissions de GES dans toutes les sphères de la société canadienne afin de limiter le réchauffement de la planète à un maximum de 1,5 °C. Sur la base de preuves

scientifiques, il s'agit d'un seuil de réchauffement gérable et réaliste.⁵

- Nous ferons la promotion du virage vers une économie axée sur des sources d'énergie renouvelables et publiques plutôt que sur l'énergie des combustibles fossiles. Nous réclamons l'élimination des incitatifs financiers et des subventions des gouvernements pour l'industrie pétrolière et gazière. Nous revendiquons l'établissement d'un prix des émissions de carbone pour envoyer un signal clair aux pollueurs qu'ils doivent payer pour les dommages qu'ils causent aux systèmes

climatiques. De telles mesures contribueront à atténuer l'empreinte carbone future du Canada.

- Nous ferons la promotion de pratiques de travail plus écologiques pour réduire les émissions de GES.
- Nous soutiendrons la création de nouveaux emplois dans des secteurs contribuant à l'adaptation aux impacts des changements climatiques.
- Nous continuerons de réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux activités du SCFP en favorisant l'efficacité énergétique dans tous les bâtiments et lieux de travail du SCFP, en réduisant les déplacements nuisibles au climat, en faisant la promotion de l'utilisation des transports collectifs auprès de tous

les membres et employés du SCFP, en ayant recours à des technologies pour réduire les émissions de GES attribuables aux activités, en réduisant la consommation de matériaux dans toutes les sphères du travail du SCFP, en faisant la promotion de pratiques d'approvisionnement moins nuisibles pour le climat et en prenant une pléthore d'autres mesures.

5.2 Eau

L'eau est essentielle à la survie des êtres humains. L'eau est également au centre des préoccupations du SCFP, à la fois d'une perspective environnementale et d'une perspective d'emploi. Tous les êtres humains doivent jouir d'un accès abordable à de l'eau potable d'approvisionnement public pour assurer leur santé et leur vitalité. L'approvisionnement en eau et la qualité de l'eau sont

menacés, car l'eau est devenue une denrée plus rare en raison des changements climatiques, de la contamination industrielle, de l'agriculture et d'autres facteurs. Notre eau est menacée par la privatisation et des accords commerciaux visant à transformer cette ressource essentielle à la vie en simple commodité vendue dans un but lucratif. Ce faisant, l'eau deviendrait inaccessible à quiconque n'est pas nanti et n'habite pas un pays industrialisé.

Le SCFP s'engage à protéger la qualité et l'accessibilité de l'eau douce dont la propriété et la distribution relèvent du secteur public.

- Nous ferons la promotion de l'approvisionnement public en eau du robinet par les municipalités pour remplacer l'eau en bouteille vendue par des embouteilleurs privés à but lucratif.

- Nous nous opposerons à la privatisation de l'eau (dont à l'eau embouteillée) et aux accords commerciaux qui font la promotion de la marchandisation de l'eau.
- Nous appuierons l'accès à une eau publique sûre, sécuritaire et propre dans toutes les collectivités canadiennes, y compris les collectivités autochtones.
- Nous ferons la promotion de la conservation de l'eau et de l'utilisation efficace des ressources hydriques existantes et futures dans toutes les sphères de la société ainsi que dans les lieux de travail et les bureaux du SFCP.
- Nous exercerons des pressions à tous les niveaux pour ralentir les changements climatiques, car ces derniers ont de très lourdes conséquences sur

les réserves d'eau douce et la qualité de l'eau douce, particulièrement dans les régions désavantagées de la planète.

- Nous veillerons à protéger l'eau contre toutes les sources de contamination, particulièrement de la contamination industrielle et chimique, l'exploitation de l'énergie (dont la fracturation souterraine et le pétrole souterrain), l'agriculture, les transports et d'autres sources.

5.3 Énergie

L'énergie et les enjeux environnementaux sont étroitement liés. L'énergie est essentielle au fonctionnement de notre économie et de notre société moderne, mais sa production peut avoir des conséquences négatives sur l'environnement. L'énergie produite par la combustion de combustibles fossiles



n'est pas durable et contribue aux changements climatiques. Il existe de nombreuses preuves de l'existence de sources d'énergie moins nuisibles à l'environnement et plus durables. Nous devons faire la promotion de la production et la distribution publiques de l'énergie et des sources d'énergie renouvelables (conformément à la politique du SCFP en matière de production d'électricité) qui sont moins nocives pour l'environnement et le climat. Cependant, nous devons reconnaître que ce virage nécessitera une période de transition.

Pour être durable, une économie doit être diversifiée et ne doit pas dépendre fortement de l'exportation directe d'énergie produite à partir de nos ressources naturelles.

Le SCFP reconnaît que l'énergie est essentielle à la prospérité économique et sociale, mais soutient qu'elle doit être produite et distribuée d'une

façon durable qui ne nuit pas à l'environnement.

- Nous ferons la promotion du principe selon lequel tout être humain a un droit d'accès à l'énergie.
- Nous travaillerons pour préserver la nature publique de la production et la distribution d'énergie et ferons la promotion des sources d'énergie renouvelables publiques, notamment en prônant le retour au secteur public de la propriété et l'exploitation des services de production et de distribution l'énergie ayant été privatisés. Les services d'énergie publics facturent des tarifs moins élevés et assurent un accès plus abordable à l'énergie que leurs homologues privés, qui exigent généralement des tarifs plus élevés.
- Nous appuierons l'énergie renouvelable, dont les

impacts sur le climat et l'environnement sont moins néfastes.

- Nous ferons valoir que la transition de formes non renouvelables d'énergie à de nouvelles solutions énergétiques écologiques doit être équitable et démocratique.
- Nous travaillerons à assurer que les droits territoriaux des Autochtones sont respectés et qu'ils ne sont pas compromis par des projets de production d'énergie tout en veillant à la mise en place de procédures bien établies pour la production d'énergie durable et propre par les Autochtones au profit des collectivités et des travailleurs autochtones.
- Nous nous opposerons à la fracturation liée au gaz de schiste, y compris à l'exploration aux fins de la fracturation hydraulique liée



au gaz naturel, car ce n'est pas une solution viable à la crise climatique.

- Nous ferons la promotion de la conservation d'énergie dans tous les lieux de travail représentés par le SCFP.
- Nous réduirons et minimiserons l'utilisation d'énergie en optimisant les pratiques opérationnelles du SCFP.

5.4 Déchets et toxines dans l'environnement

Les déchets doivent être réduits et les ressources naturelles doivent être conservées. Une

société dont la consommation est excessive épuise les ressources et contamine l'air, l'eau et le sol de déchets en conséquence. Il est possible de réduire les déchets en consommant moins, en réduisant les emballages excessifs et en réacheminant des déchets vers des centres de recyclage et de compostage avec l'avantage ajouté de créer de bons emplois verts dans le secteur public. Les toxines présentes dans l'environnement nuisent à la santé humaine ainsi qu'à l'environnement naturel et elles doivent être éliminées. Les grandes sociétés exploitantes de ressources et industrielles produisent d'énormes quantités de déchets

et de toxines environnementales. Ces secteurs de notre économie doivent donc prendre en main la réduction des déchets et l'assainissement des pratiques industrielles.

Le SCFP prône une utilisation efficace des ressources pour réduire les déchets et la prolifération de toxines dans l'environnement en tout veillant à ce que la collecte et le réacheminement des déchets continuent d'être des responsabilités du secteur public.

- Nous prônerons la réduction des déchets et encouragerons le recyclage, le compostage et toutes les

méthodes de réacheminement des déchets efficaces.

- Nous ferons la promotion de règles et de normes rigoureuses pour éliminer les substances toxiques.
- Nous prônerons le remplacement des substances et produits toxiques par des solutions de rechange moins nocives pour l'environnement.
- Nous appuierons les municipalités qui interdisent les pesticides toxiques.
- Nous appuierons les campagnes et les programmes d'achats locaux et d'achat de produits non toxiques.
- Nous encouragerons l'adoption de règlements visant à faire payer par les pollueurs tous les coûts de leurs produits par des programmes de responsabilité

élargie des producteurs pour financer des systèmes publics de recyclage et de traitement de déchets.

5.5 Emplois verts et verdissement des lieux de travail

Faire de bons choix environnementaux est propice à la croissance de l'emploi et au développement humain. Il existe des possibilités – particulièrement dans le secteur public – de protéger notre environnement tout en créant de bons emplois verts dans les municipalités, les transports, l'industrie des énergies renouvelables et d'autres secteurs. Il est possible d'améliorer nos emplois actuels en réduisant l'empreinte environnementale. Les membres du SCFP peuvent faire pression pour provoquer des changements de verdissement de leurs lieux de travail et améliorer le rendement du SCFP en matière de protection de

l'environnement. Deux types de changements sont nécessaires : nous devons prôner des emplois plus écoresponsables et nous devons rendre les emplois actuels plus respectueux de l'environnement.

Le SCFP revendique des pratiques plus vertes dans tous les lieux de travail représentés par le SCFP et une transition équitable vers de bons emplois verts afin de réduire l'empreinte écologique de toutes les activités de travail au sein de l'économie canadienne.

- Nous ferons la promotion de tous les aspects du verdissement des lieux de travail (ex. : libellé contractuel sur la protection de l'environnement, délégués et comités de protection de l'environnement dans les lieux de travail, comportements écologiques et autres programmes). Peu importe les lieux de travail

représentés par le SCFP, ces mesures peuvent avoir un impact très positif sur l'environnement.

- Nous encouragerons de bons emplois verts tout en verdissant les emplois qu'occupent actuellement nos membres.
- Nous prônerons des stratégies de transition équitables à l'intention des travailleurs et des collectivités pour aider à former et à préparer les travailleurs à jouer un rôle actif au sein d'une nouvelle économie verte.
- Nous ferons la promotion de tous les aspects des emplois verts, dont des emplois qui contribuent directement à l'assainissement de l'environnement (ex. : recyclage et réutilisation de déchets), des emplois qui protègent et

restaurent les écosystèmes, des emplois qui diffusent de l'information nécessaire pour rehausser notre dossier en matière de protection de l'environnement ainsi que des emplois de production dans une nouvelle économie verte (ex. : nouvelle technologie écoénergétique, inspecteurs en efficacité énergétique des bâtiments, fabrication et autres types de travail).

- Nous ferons la promotion de la croissance de l'emploi dans le secteur public pour créer les emplois nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques (ex. : art urbain, aménagement paysager urbain et foresterie urbaine, résilience de l'infrastructure et autres formes de travail qui seront en demande étant donné l'évolution du climat).





Conclusion : *le SCFP s'engage à prendre des mesures respectueuses de l'environnement*

Cette politique dépasse les frontières du SCFP et décrit une façon d'aborder les enjeux environnementaux critiques de l'ère moderne, des enjeux comme les changements climatiques qui doivent être abordés sans plus tarder afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter à un climat qui change déjà. Cette politique incite à agir sur les enjeux environnementaux. Le SCFP examinera aussi toutes ses activités d'une perspective environnementale. En partant des mesures efficaces qu'il a déjà prises (ex. : verdissement

des immeubles de bureaux du SCFP, mesures de conservation, réunions et congrès plus respectueux de l'environnement), le SCFP rehaussera son rendement environnemental.

Que puis-je faire maintenant?

Vous avez pris connaissance de la politique, mais quelle suite y donner? Que pouvez-vous faire dans l'immédiat? Voici quelques idées.

- Discutez avec le président ou les dirigeants de votre section locale de la mise sur pied d'un comité environnement dans votre milieu de travail.** Vous trouverez des conseils sur la création d'un tel comité dans la fiche d'information suivante : scfp.ca/rendre-travail-vert
- Portez-vous volontaire pour devenir la personne-ressource de votre section locale en matière d'environnement.** Joignez le réseau national des militants écologistes du SCFP. Vous n'avez qu'à écrire à enviro@scfp.ca.
- Utilisez cet outil facile pour évaluer le dossier environnemental de votre milieu de travail.** scfp.ca/forms/ecoaudit.php.
- Organisez une activité ou un atelier pour présenter cette politique du SCFP en matière d'environnement à vos collègues de travail.** Lancez le débat. Tenez-nous au courant : enviro@scfp.ca
- Participez aux activités locales entourant le Jour de la terre** (ou les autres journées d'action environnementale). Prenez des photos et tournez des vidéos que vous pourrez partager.





Références

1. Cette politique a été élaborée en réponse à la résolution no 94 adoptée au congrès national 2011 du SCFP. Elle est le fruit de deux jours de réunion rassemblant quelque 50 membres et employés. Un profil représentatif de notre syndicat y a participé, dont des représentants du Comité national de l'environnement et du Conseil national des Autochtones du SCFP, des travailleurs de l'énergie et des représentants du Comité national des jeunes travailleurs entre autres.
2. *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions 2012*, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Nairobi, novembre 2012.
3. Peters, G.P., Andrew, R.M., Boden, T., Canadell, J.G., Ciais, P., Le Quere, C., Marland, G., Raupach, M.R. et Wilson, C., « The challenge to keep global warming below 2°C » dans *Nature Climate Change*, Londres, Vol. 3, no 1, janvier 2013.
4. Hayward, T. « Climate change and ethics » dans *Nature Climate Change*, Londres, Vol. 2, no 12, décembre 2012.
5. Schaeffer, M., Hare, W., Rahmstorf, S. et Vermeer, M., « Long-term sea level rise implied by 1.5°C and 2°C warming levels » dans *Nature Climate Change*, Londres Vol. 2, no 12, décembre 2012.

Photos : couverture intérieure section locale 941; p.4 Michigan Municipal League; p.15 Pammie76; p.17 Dave Smiley (pour section locale 416).

Annexe – Lexique

Changements climatiques – Le réchauffement de l’atmosphère terrestre et la perturbation des systèmes climatiques de la terre résultant de l’accumulation de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane et autres). Ce phénomène est attribuable à l’activité humaine.

Décarbonisation – L’abandon de pratiques et de procédures industrielles, agricoles et économiques fortement dépendantes des combustibles fossiles et à intensité carbonique élevée.

Durable/durabilité – Des pratiques et procédures qui respectent les limites des ressources terrestres et reposent sur une appréciation écologique pour en assurer la pérennité et l’équité.

Écologie/écologique – La relation interactive et interdépendante entre les organismes

vivants eux-mêmes et leur environnement.

Économie verte – Une nouvelle économie vibrante reposant sur des activités et des emplois plus écoresponsables, de meilleure qualité, plus équitables et plus significatives.

Économie/société à faibles émissions de carbone – Une économie/société beaucoup moins dépendante des combustibles fossiles, qui utilise des sources d’énergie renouvelable beaucoup moins néfastes pour l’environnement pour alimenter ses activités.

Emploi vert – Tout type d’emploi qui est plus respectueux de l’environnement et dont le travail est décent, équitable et significatif.

Responsabilité élargie du producteur – Une stratégie

environnementale de traitement des déchets qui vise à minimiser le coût environnemental des produits et des activités de production en obligeant le producteur à assumer une plus grande responsabilité quant à ses produits tout en veillant à garder l’élimination et le recyclage des déchets dans le giron du secteur public.

Transition équitable – La formation, l’éducation et la création de débouchés d’emploi pour les travailleurs et leurs collectivités dont le travail ou l’emploi pourrait devenir obsolète en raison de facteurs environnementaux.

Verdissement du lieu de travail – Une pléthore de mesures qui peuvent être prises dans les lieux de travail pour améliorer l’efficacité environnementale et le rendement des pratiques et procédures de travail.

[:gb/cope491](http://gb/cope491)

Travailler en harmonie avec la terre

Politique environnementale nationale du SCFP